



---

# Règlement Particulier Sportif Moderne

---

17, 18 et 19 AVRIL 2026

[www.rallyedelalys.com](http://www.rallyedelalys.com)



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE NATIONAL PEA

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 42<sup>ème</sup> Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standards.

## Recommandation à Mesdames et Messieurs les concurrents

Grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye de la Lys et de la ville de Saint-Venant, nous avons créé cette 42<sup>ème</sup> édition.

Le comité d'organisation s'est, une nouvelle fois, mobilisé afin de vous proposer une épreuve comportant des nombreux changements. Ceux-ci sont possibles grâce aux nombreux engagements que nous prenons et aux excellentes relations que nous entretenons avec nos intermédiaires.

Parce que votre attitude responsable et votre sportivité que vous allez adopter durant la durée des reconnaissances et le week-end de compétition, que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

Le comité d'organisation vous demande donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée. Les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages.

Merci donc de respecter les jours de reconnaissance autorisés ainsi que les horaires prévus.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite. Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants. Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Laurent FOURNEZ

Président du Lys Auto Racing.

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Vendredi 13 Février 2026
Ouverture des engagements :	Vendredi 13 Février 2026
Clôture des engagements :	Lundi 6 avril 2026
Distribution des Roadbook :	Salle des Fêtes 132 Rue de Calonne 62350 Saint-Floris
Date et horaires	Vendredi 10 avril de 16H30 à 20H00 Samedi 11 avril de 8H00 à 16H00 Dimanche 12 avril de 8H30 à 12H00 Sur RDV avec le secrétariat : Jeudi 16 avril et vendredi 17 avril
Reconnaisances :	11, 12, 16 et 17 avril 2026 de 9H00 à 19H00 sans interruption

## VENDREDI 17 AVRIL 2026

Vérifications administratives	Vendredi 17 avril de 15H30 à 21H15 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys
Vérifications techniques	Vendredi 17 avril de 15H45 à 21H30 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys

### Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques

1 <sup>ère</sup> Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 17 Avril à 21H30 au PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ :	22H45 - Internet via DR code LSAHF
Ordres et heure de départ 1ère étape :	23H30 - Internet via DR code LSAHF

## SAMEDI 18 AVRIL 2026

Départ du rallye - 1ère VHC	09H00 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée étape 1 - 1ère VHC	18H01 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand Place - Saint-Venant
Publication des résultats partiels de la 1ère étape	22H00 Tableau affichage ou site internet
Heures et ordres de départ étape 2	22H45 Tableau Affichage ou site internet

## DIMANCHE 19 AVRIL 2026

Départ étape 2 - 1ère VHC :	08H15 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée du rallye :	16H49 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30mn après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage (QR code ligue)
Vérification finale :	Service Technique de la Ville de Saint-Venant
Remise des prix :	Vers 19H30, dès la validation du classement officiel définitif par le collège des commissaires. Sous le chapiteau-Place de Saint-Venant

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'ASA du Détroit organise les 17, 18 et 19 avril 2026, un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

### **42<sup>ème</sup> Rallye de la Lys – Ville de Saint-Venant**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le N° **0726** le **06/01/2026** et à la Fédération Française des Sports Automobile sous le permis d'organisation N° ..... Le ..... 2026.

L'organisateur technique du rallye est le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif est l'ASA du Détroit.

### Comité d'Organisation

<b>Président :</b>	Laurent FOURNEZ	0662961332
<b>Vice-Président :</b>	Stéphane CALONNE	0650703546
<b>Trésorier :</b>	Pierre DEZITTER	0624130327
<b>Secrétaire LAR :</b>	Maxime FOURNEZ	0631033776
<b>Secrétariat du Rallye</b>	Serge LANDRE	0601227392
<b>Chargé des relations avec les Mairies</b>	Laurent FOURNEZ – Stéphane CALONNE	
<b>Chargé des relations avec les Autorités</b>	Laurent FOURNEZ	0662961332
<b>Chargé de la relation avec la Presse</b>	Maxime FOURNEZ	0631033776
<b>Responsable des officiels</b>	Patrick JOVÉ	0681826358
<b>Responsable des Commissaires</b>	Yannick RYCKEWAERT	0787879637
<b>Responsable équipes d'Implantation</b>	Jean Baptiste TOUSSAERT	0663148219
<b>Responsable Traçage Parc Assistance</b>	Thomas HENRON	0634370111
<b>Responsable des Hébergements</b>	Hélène SCOTTE	0646051266
<b>Responsable de l'intendance</b>	Pierre DEZITTER	0624130327
<b>Les membres du Lys Auto Racing</b>		

### Secrétariat et permanence du Rallye :

<b>Adresse</b>	LYS AUTO RACING -Serge LANDRE 13 Rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
<b>Tel</b>	0601227392
<b>Email</b>	<a href="mailto:serge.landre-houssoy@orange.fr">serge.landre-houssoy@orange.fr</a>
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.rallyedelalys.com">www.rallyedelalys.com</a> <a href="https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/">https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/</a>
<b>SITES INTERNET :</b>	
<b>Ligue des Hauts de France</b>	<a href="http://sportautonord.com">http://sportautonord.com</a>
<b>FFSA</b>	<a href="http://www.ffsa.org">http://www.ffsa.org</a>

### ORGANISATEUR TECHNIQUE :

#### **LYS AUTO RACING**

**54 bis Rue Basse  
62330 Isbergues**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1.1 P. OFFICIELS :

---

### Collège des commissaires sportifs MODERNES et VHC

Directeur de Course

Adjoint au Directeur de course

Directeur de Course VHC et Nouveau Départ

Adjoint à la direction de Course pour la géolocalisation

Adjoint à la direction de Course Gestion ES 1/4/7/9

Adjoint à la direction de Course Gestion ES 2/5/8/10

Adjoint à la direction de Course Gestion ES 3/6/8/10

Sandrine

Adjoint à la direction de course sur ES1/4/7/9

Adjoint à la direction de course sur ES 2/5/8/10

Adjoint à la direction de course sur ES 3/6/8/10

Voiture Tricolore

Voiture Autorité :

Directeur de Course délégué en véhicule 000 B

Directeur de course délégué en véhicule 000 A

Directeur de course délégué en véhicule 00 VHC

Directeur de course délégué en véhicule 00 MODERNE

Véhicule CHRONOMÉTRAGE

Véhicule Renfort Balisage

ORG 2

ORG 1

Médecin Chef :

Commissaire Technique Modernes

Commissaire Technique VHC

Chargés des relations concurrents

Juge de Faits :

Speaker

Informatique et classement

Matériel comité et Liaisons radio :

Guy LERBUT - 79771 **PRÉSIDENT**

Martine ANNICOTTE – 4313 / Véronique PIGOT - 112507

Thomas LEMIRE - 35253

Julien GRESSIER - 161143

Gilles DANIEL - 2462

Yohann ROUBLIQUE - 314422

Océane POINSENET -126543

Martine PICHELIN – 18416 **ET Avant INTER**

Sandrine LONGONI -42411 **ET Après INTER**

Olivier DEVAUX - 1751 / Sébastien TISSERAND - 166961

Patrick JOVÉ - 128187 / Édouard MATHIOT - 208309

Sébastien DEUIL - 113016 / Alexis SERIS - 16688

François LANGLET - 1559

Laurent FOURNEZ - 12440 / Stéphane CALONNE - 141059

Julien MEURET - 314009

Jean-Marc ROGER - 3257

TAB

Dimitri HEMBERT – 205021

Sylvain COUEDON – 123698 Christine COUEDON - 228506

Dominique LAMARE - 610086

Nicolas GUILBERT – 14075

Xavier CALOIN - 18045

Emmanuelle LOUART

Jean-Michel DESSE - 5538 **RESPONSABLE Moderne**

Serge BULLIER - 19678 **RESPONSABLE VHC**

François GODET – 173824 / Yves VANACKERE - 16710

Nassim Chakil BENAMAR - 332781

Stéphane LEULLIETTE - 17953 / Roger COLIBERT – 59209

Michel LEBEAU - 8842 / Philippe BOUREL - 193692

Jérôme BONHOMME – 165451/ Jacques SALENNE - 18219

Angélique GODEFROY – 248557 **RESPONSABLE**

Christian BOUCHART – 35065 **Pour les VHC**

Yves ANNICOTTE – 5161 **Pour les VHC**

Claudine LEMARCHAND – 1459

Marie PINTO DA SILVA – 309787

Bertrand DANIEL - 18219

Patrick GRENIER – 220147

Patricia RICHET – 1591 / Annick NARGUET - 1585

Isabelle LENGLET - 219808 / Jean-Pierre LANGLET - 179793

L'ensemble des officiels et commissaires du rallye

Maxime FOURNEZ – LYS AUTO RACING

Anthony LAOUST 06 62 90 02 16

Sébastien DUFRESNE - LSAHF

## ARTICLE 1.2P. ELIGIBILITE :

Le 42<sup>ème</sup> Rallye de la LYS–Ville de Saint-Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

## ARTICLE 1.3P. VERIFICATIONS :

Tout équipages régulièrement engagés recevra une convocation personnelle et sera invité à se présenter aux vérifications qui auront lieu le Vendredi 17 avril 2026 à l'horaire qui lui sera indiqué lors de la prise du Roadbook.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications et limité à deux personnes.
- Un service de sécurité veillera aux respects des conditions d'accès dans les locaux.
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de rallyedelalys.com et sur le groupe Facebook/Rallye de la Lys
- Vérifications administratives : de 15h30 à 21h15 : Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications techniques : de 15H45 à 21H30 : Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications finales auront lieu au Services Techniques, Route de St Floris Saint-Venant

Pour des raisons d'organisation et de déroulement des vérifications, le Lys Auto Racing informe les concurrents que les prescriptions générale FFSA seront appliqués lors des vérifications administratives et techniques du vendredi 17 avril 2026.

En effet, l'organisation se réserve le droit d'infliger une amende aux équipages ne respectant pas leur horaire de vérification choisi lors de la prise du roadbook.

Application de l'article : V. VERIFICATIONS (PRESCRIPTIONS GENERALES- PAGE 17)

### A- GENERALITES

Tout retard sur l'heure de présentation prescrites sur la convocation, qu'il s'agisse d'un retard d'un pilote ou du véhicule sera sanctionné ainsi :

Retard aux vérifications pendant le temps officiel aux vérifications :

- Jusqu'à 30 mn .....15€
- De 30mn à 1H00.....30€
- Par heure supplémentaire..... +15€

Le numéro à contacter en cas d'imprévu est le **03 21 81 47 19** à partir du vendredi 17 Avril 2026 à 15H00.

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET EQUIPEMENTS

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 42<sup>ème</sup> RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT-VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 06 Avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

**3.1.10P.** Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **210** voitures les 2 Rallyes Moderne et VHC confondus soit au maximum 210 équipages au total.

**3.1.11.1P :** Les droits d'engagements sont fixés à :

- 575€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge Commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit au Total 591€**
- 1150€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit au Total 1166€**
- **La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.**

### **3.1.13P. Afin d'éviter tous litiges entre le Lys Auto Racing et les concurrents désireux participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :**

- 1- Des places seront réservées aux membres du Lys Auto Racing désirant participer au rallye à conditions d'être jour de leurs cotisations et ayant été déjà adhérent en 2025.
- 2- Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye
- 3- Pour les autres concurrents, seul les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement seront pris en compte.
- 4- En cas d'arrivée en surnombre d'engagés le même jour, ce qui obligerait la mise en place d'une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés par date d'arrivée, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectués par date d'arrivée afin de ne favoriser personnes.

### **3.3.1P : Conforme au règlement standard FFSA**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.3P : Assistance :** Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le roadbook. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux disponible au Parc d'Activité du FAUQUETHUN à SAINT VENANT (près des Ambulances LOURME-Jussieu Secours).

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

**4.8 : Géolocalisation :** La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire. Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution de 200€ en chèque à l'ordre du **Lys Auto Racing**.

**Ils seront activés à la sortie des vérifications techniques (par un officiel)**

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye. Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye. Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **dès le lundi suivant** (par colissimo) à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue Noire 62650 PREURES**

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

**Règlement par chèque à l'ordre du LYS AUTO RACING**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**5.2P :** La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prose du roadbook.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1P. DESCRIPTION :** Le 42<sup>ème</sup> Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de 365.78 kms. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales pour une longueur totale de 129.68 kms.

Les épreuves spéciales sont :

**1<sup>ère</sup> étape : Samedi 18 avril 2026**

ES 1-4	ES LA BIETTE	12.040 Kms	X 2	24.080 Kms
ES 2-5	ES TROU SANS FOND	10.610 Kms	X 2	20.100 Kms
ES 3-6	ES BERGES DE LA LYS	7.440 Kms	X 2	14.880 Kms

**2<sup>ème</sup> étape : Dimanche 19 Avril 2026**

ES 7-9	ES HOUTLAND	13.130 Kms	X 2	26.260 Kms
ES 8-10	ES MIDDELWELD	21.620 Kms	X 2	43.240 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

### 6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

#### 6.2.1P :

**Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.**

#### 6.2.5P : Durée

Les reconnaissances auront lieu les samedi 11 Avril, Dimanche 12 Avril, Jeudi 16 Avril, Vendredi 17 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA BIETTE	9H00-19H00	Sans interruption
ES TROU SANS FOND	9H00-19H00	Sans interruption
ES BERGES DE LA LYS	9H00-19H00	Sans interruption
ES HOUTLAND	9H00-19H00	Sans interruption
ES MIDDLE VELD	9H00-19H00	Sans interruption

### 6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port des autocollants "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

**Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

**L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule ne peut pas être supérieur à 2.**

## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

**7.3.5.P :** Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

**7.3.17. Nouveau Départ après abandon :** Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

### 7.5.4.2 Drapeau rouge

**a) Le drapeau rouge pourra être présenté aux équipages par les commissaires en poste sur la spéciale uniquement sur instruction du directeur de course général du rallye.**

**Significations du drapeau rouge**

**c) Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau rouge déployé et/ ou reçoit un drapeau rouge électronique, suivant ce qui se produit en premier, il doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires de route ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.**

**d) Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.**

### 7.5.17.4 : ABANDON :

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au

**03.21.81.47.19**

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

### 7.5.18P : SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton "panic". Celui-ci ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre du Lys Auto racing.

### 7.5.19 : CHICANE

**Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif qu'il soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.**

**7.5.20 : SEANCE D'ESSAI :** Une séance de roulage libre, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 17 avril, de 9h00 à 13H30 (uniquement dans le cadre de la matinée VIP) et de 13H30 à 18h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

**Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.**

Le parcours de 3,8 kms est le reflet parfait des spéciales du week-end.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essai. Leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des roadbook ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima, la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre de participants est inférieur à 20.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi qu'une coupe aux 3 premiers de chaque classe. .

<u>Les prix en espèces sont cumulables</u>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Au classement général	575 €	360 €	210 €		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	160 €				
De 4 à 5 partants	260 €	160 €			
De 6 à 10 partants	575 €	290 €	160 €		
Plus de 10 partants	575 €	290 €	10 €	100 €	
Plus de 15 partants	575 €	290 €	160 €	100 €	60€
Classement équipage 100% Féminin si au moins 2 partantes.	200€				
Challenge féminin récompense la 1 <sup>ère</sup> pilote	200€				
Trophée « Guillaume CARON »					
					1 engagement gratuit pour le Rallye de la Lys 2027 Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye

La remise des prix se déroulera le

**Dimanche 19 AVRIL à partir de 19H30 sous le Chapiteau à Saint-Venant.**

\*Après publication du classement par la direction de course. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix.

